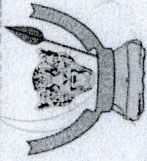


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 086/2024

A LA SOCIETE ESNAP SARLU

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la perception de la taxe de stationnement des motos commises au transport dans les Districts de Tshangu et Mont-Amba pour le mois d'Avril 2024, conclu avec le Ministère Provincial des Travaux Publics et Infrastructures, pour un montant total hors taxe de francs congolais vingt-six millions cinq cent quarante-neuf mille (CDF 26 549 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quarante-trois (CDF 185 843), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/05/2024.

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général
Benoit Kibanda Kalenge